



COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX (Haute-Savoie)

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 JUIN 2020

Le lundi 22 juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de FAVERGES-SEYTHENEX, dûment convoqué le mercredi 10 juin, s'est réuni en séance publique, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Marcel CATTANEO, Maire.

PRESENTS : Marcel CATTANEO, *Maire*,

Paul CARRIER, *maire délégué de Faverges*, Jacky GUENAN, *maire délégué de Seythenex*, Sylviane REY, Christian BAILLY, Nelly THELIER, Alfred GOLLIET-MERCIER, Marie-Pierre JAUSSAUD, Jean-Louis MERLE, Françoise KLEMENCIC, Michel GUILLOUX, Laurent RIQUIER, *adjoints au maire*, Sonia GIFFORD, Roland BLAMPEY, Jean-Philippe MARTINET, Jeannine PEGAZ, William ZOLLINGER, Jean-Michel LAFAY, Louise BAKER, Violaine ROUX, Sylvain PUGET, André GRUFFAZ, Anne-Marie BERNARD, Khaled ADJERIME, Eric GERDIL, Sarah DI-GLERIA pouvoir à partir de 21h30, Patrick DUC, Emmanuelle PERRET, *conseillers municipaux*.

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Michèle BOSA	a donné pouvoir à	Sylviane REY
Sébastien JUND	a donné pouvoir à	Marie-Pierre JAUSSAUD
Sarah DI GLERIA	a donné pouvoir à	Eric GERDIL

ABSENTS : Isabelle THOUNY-SONNET, Valérie AMADIO, Yves CHAPPAZ, Jeannie TREMBLAY, Claude GAILLARD.

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents au jour de la séance : 28 jusqu'à 21h30 puis 27

Conseillers représentés : 2 jusqu'à 21h30 puis 3

Conseillers absents ou absents excusés : 5

Secrétaire de Séance : Sonia GIFFORD

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Marcel CATTANEO, Maire.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

VU pour affichage le 25 juin 2020
Le Maire

1 – Approbation des procès-verbaux des derniers conseils municipaux

A la majorité des suffrages exprimés par 25 voix et 5 abstentions (Anne-Marie Bernard, Khaled Adjerrime, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria et Emmanuelle Perret), le conseil municipal approuve les procès-verbaux des réunions du conseil municipal du 6 janvier 2020 et du 4 février 2020.

2 - Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Sonia GIFFORD, en qualité de secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3 - Fixation des taux communaux des impôts locaux pour l'année [Délibération n° Del.2020-III-38]

A la majorité des suffrages exprimés par 29 voix pour et 1 abstention (André GRUFFAZ), le conseil municipal approuve les taux communaux des deux taxes directes locales pour 2020, à savoir :

Année 2020	Taux	Bases	Produit
Taxe foncière (bâti)	13.39 %	12 604 000	1 687 676
Taxe foncier non bâti	45.49 %	103 000	46.855
		TOTAL	1 734 531

4 - Décision Modificative n° 1 – Budget eau affermage de la Commune de Faverges-Seythenex [Délibération n° Del.2020-III-39]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve décision modificative n° 1 du budget eau affermage de la Commune, à savoir :

En dépenses d'exploitation :

Article 658 –Charges diverses de gestion courante	= + 150 000 €uros
Article 6287 – Remboursement de frais	= - 150.000 €uros

5 - Approbation des comptes de gestion 2019 [Délibération n° Del.2020-III-40]

A la majorité des suffrages exprimés par 25 voix pour et 5 abstentions (Anne-Marie Bernard, Khaled Adjerrime, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria et Emmanuelle Perret), le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2019 dressés par le Comptable Public de Faverges, lesdits documents ayant pu être consultés auprès des Services Financiers de la Mairie de Faverges dès l'envoi de l'ordre du jour de la séance du conseil municipal du lundi 22 juin 2020 à savoir à compter du mercredi 10 juin 2020.

6 - Désignation d'un Président de séance pour la partie consacrée à l'approbation des comptes administratifs 2019 [Délibération n° Del.2020-III-41]

A la majorité des suffrages exprimés par 25 voix pour et 5 abstentions (Anne-Marie Bernard, Khaled Adjerrime, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria et Emmanuelle Perret), le conseil municipal désigne Mme Nelly THELIER en qualité de Présidente de séance pour la partie consacrée à l'approbation des comptes administratifs 2019.

7 - Approbation du compte administratif 2019 du budget principal de la Commune de FAVERGES-SEYTHENEX [Délibération n° Del.2020-III-42]

A la majorité des suffrages exprimés par 25 voix pour et 5 abstentions (Anne-Marie Bernard, Khaled Adjerrime, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria et Emmanuelle Perret), le conseil municipal approuve le Compte Administratif 2019 du budget principal de la Commune de Faverges-Seythenex, à savoir :

<u>Section de fonctionnement</u> :	Recettes	=	13 942 523.94 €uros
	Dépenses	=	12 725 198.67 €uros
soit un excédent de clôture de			1 217 325.27 €uros

<u>Section d'Investissement</u> :	Recettes =	8 035.749.65 €uros
	Dépenses =	6 767 249.52 €uros
soit un excédent de clôture de		1 268 500.13 €uros
Restes à réaliser 2019 :	Recettes =	924 967 €uros
	Dépenses =	2 849 386 €uros

Soit un déficit d'investissement, restes à réaliser 2019 compris de 655 918.87 €uros.

8 - Approbation du compte administratif 2019 du budget annexe Remontées Mécaniques La Sambuy **[Délibération n° Del.2020-III-43]**

A la majorité des suffrages exprimés par 25 voix pour et 5 abstentions (Anne-Marie Bernard, Khaled Adjirime, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria et Emmanuelle Perret), le conseil municipal approuve le compte administratif 2019 du budget Remontées Mécaniques La Sambuy, à savoir :

<u>Section de fonctionnement</u> :	Recettes =	1 364 372.63 €uros
	Dépenses =	1 371 470.26 €uros
soit un déficit de clôture de		7 097.63 €uros

<u>Section d'Investissement</u> :	Recettes =	571 581.42 €uros
	Dépenses =	530 582.41 €uros
Soit un excédent de clôture de		40 999.01 €uros

Restes à réaliser 2019 :	Recettes =	415 150 €uros
	Dépenses =	475 050 €uros

Soit un déficit d'investissement, restes à réaliser 2019 compris de 18 900.99 €uros.

9 - Approbation du compte administratif 2019 du budget annexe du Service des Eaux affermage – Faverges **[Délibération n° Del.2020-III-44]**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2019 du budget annexe du Service des Eaux affermage – Faverges, à savoir :

<u>Section d'exploitation</u> :	Recettes =	333 972.56 €uros
	Dépenses =	231 633.16 €uros
soit un excédent de clôture de		102 339.40 €uros

<u>Section d'Investissement</u> :	Recettes =	307 812.99 €uros
	Dépenses =	187 953.83 €uros
soit un excédent de clôture de		119 859.16 €uros

Restes à réaliser 2019, dépenses d'investissement = 90 400 €uros

Restes à réaliser 2019, recettes d'investissement = 0 €uro

Soit un excédent d'investissement 2019, restes à réaliser compris de 29 459.16 €uros.

10 - Approbation du compte administratif 2019 du budget annexe du Service des Eaux Régie Seythenex **[Délibération n° Del.2020-III-45]**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2019 du budget annexe du Service des Eaux Régie Seythenex, à savoir :

<u>Section d'exploitation</u> :	Recettes =	123 699.65 €uros
	Dépenses =	113 692.55 €uros
soit un excédent de clôture de		10 007.10 €uros

<u>Section d'Investissement</u> :	Recettes =	133 597.04 €uros
	Dépenses =	42 379.45 €uros
soit un excédent de clôture de		91 217.59 €uros

Restes à réaliser 2019, dépenses d'investissement = 0 €uro

Restes à réaliser 2019, recettes d'investissement = 0 €uro

Soit un excédent d'investissement 2019, restes à réaliser compris de 91 217.59 €uros.

11 - Approbation du compte administratif 2019 du budget annexe de la Forêt Communale [Délibération n° Del.2020-III-46]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2019 du budget annexe de la Forêt communale, à savoir :

<u>Section de fonctionnement</u> :	Recettes	=	260 593.63 €uros
	Dépenses	=	36 862.87 €uros
	soit un excédent de clôture de		223 730.76 €uros
<u>Section d'Investissement</u> :	Recettes	=	11 636.50 €uros
	Dépenses	=	0 €uro
	Soit un excédent de clôture de		11 636.50 €uros.

12 - Approbation du compte administratif 2019 du budget annexe de la Section du Couchant [Délibération n° Del.2020-III-47]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2019 du budget annexe de la Section du Couchant, à savoir :

<u>Section de fonctionnement</u> :	Recettes	=	69 600.66 €uros
	Dépenses	=	49 005.16 €uros
	soit un excédent de clôture de		20 595.50 €uros
<u>Section d'Investissement</u> :	Recettes	=	25 040.00 €uros
	Dépenses	=	24 222.17 €uros
	soit un excédent de clôture de		817.83 €uros.

13 - Approbation du compte administratif 2019 du budget annexe de la Section de Frontenex [Délibération n° Del.2020-III-48]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2019 du budget annexe de la Section de Frontenex, à savoir :

<u>Section de fonctionnement</u> :	Recettes	=	39 258.45 €uros
	Dépenses	=	5 001.05 €uros
	soit un excédent de clôture de		34 257.40 €uros
<u>Section d'Investissement</u> :	Recettes	=	0
	Dépenses	=	0
	soit un excédent de clôture de		0

14 - Approbation du compte administratif 2019 du budget annexe de la Section des Combes - Commune de FAVERGES-SEYTHENEX [Délibération n° Del.2020-III-49]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2019 du budget annexe de la Section des Combes, à savoir :

<u>Section de fonctionnement</u> :	Recettes	=	1 370.60 €uros
	Dépenses	=	349.96 €uros
	soit un excédent de clôture de		1 020.64 €uros
<u>Section d'Investissement</u> :	Recettes	=	0
	Dépenses	=	0
	soit un excédent de clôture de		0

15 - Affectation des résultats du compte administratif 2019 du Budget principal [Délibération n° Del.2020-III-50]

A la majorité des suffrages exprimés par 25 voix pour et 5 abstentions (Anne-Marie Bernard, Khaled Adjerime, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria et Emmanuelle Perret), le conseil municipal approuve les résultats du compte administratif 2019 du budget principal, à savoir :

➔ affectation obligatoire :

✓ à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	0
✓ aux réserves réglementaires (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	0
✓ à l'exécution du besoin de financement dégagé de la section d'investissement (restes à réaliser compris)	655 918.87 €uros

➔ solde disponible affecté comme suit :

✓ affectation complémentaire en réserves, compte 1068	561 406.40 €uros
✓ affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	0

L'excédent de fonctionnement 2019 d'un montant de 1 217 325.27 €uros est ainsi affecté en section d'investissement 2020 pour couvrir le déficit d'investissement 2019 à hauteur de 655 918.87 €uros et opérer une affectation complémentaire en réserves de 561 406.40 €uros.

16 - Affectation des résultats du compte administratif 2019 du Budget eau affermage [Délibération n° Del.2020-III-51]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les résultats du compte administratif 2019 du budget eau affermage, à savoir :

➔ affectation obligatoire :

✓ à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	0
✓ aux réserves réglementaires (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	0
✓ à l'exécution du besoin de financement dégagé de la section d'investissement (restes à réaliser compris)	0

➔ solde disponible affecté comme suit :

✓ affectation complémentaire en réserves, compte 1068	70 000.00 €uros
✓ affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	32 339.40 €uros

L'excédent d'exploitation 2019 d'un montant de 102 339.40 €uros est ainsi affecté en section d'investissement 2020 pour couvrir le déficit d'investissement 2019 à hauteur de 0 €uro et opérer une affectation complémentaire en réserves de 70 000 €uros.

17 - Affectation des résultats du compte administratif 2019 du Budget annexe de la Section du Couchant de la Commune de Seythenex [Délibération n° Del.2020-III-52]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les résultats du compte administratif 2019 du budget annexe de la Section du Couchant, à savoir :

➔ affectation obligatoire :

✓ à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
✓ aux réserves réglementaires (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	0
✓ à l'exécution du besoin de financement dégagé de la section d'investissement (restes à réaliser compris)	0

➔ solde disponible affecté comme suit :

✓ affectation complémentaire en réserves, compte 1068	5 000.00 €uros
✓ affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	15 595.50 €uros

L'excédent de fonctionnement 2019 d'un montant de 20 595.20 €uros est ainsi affecté en section d'investissement 2019 pour couvrir le déficit d'investissement 2019 à hauteur de 0 €uro et opérer une affectation complémentaire en réserves de 5 000.00 €uros.

18 - Admission en non-valeur budget principal [Délibération n° Del.2020-III-53]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'admission en non-valeur la somme totale de 8 384.30 €uros, les crédits nécessaires ayant été inscrits au budget primitif 2020 à l'article 6541 "admissions en non-valeur" en dépenses de la section de fonctionnement.

19 - Approbation des projets de budgets supplémentaires [Délibération n° Del.2020-III-54]

A la majorité des suffrages exprimés par 25 voix pour, 1 abstention (Khaled Adjerrime) et 4 contre (Anne-Marie Bernard, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria et Emmanuelle Perret), le conseil municipal approuve le projet du budget supplémentaire principal mécaniques, de développement et de de l'exercice 2020.

20 - Indemnités de gardiennage des églises communales de la commune de Faverges – année 2020 [Délibération n° Del.2020-III-55]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le maintien de l'indemnité à hauteur de 690.00 €uros.

21 - Fixation des tarifs de la restauration municipale et accueil périscolaire au 01/09/2020 [Délibération n° Del.2020-III-56]

A la majorité des suffrages exprimés par 26 voix pour, 4 abstentions (Anne-Marie Bernard, Khaled Adjerrime, Eric Gerdil, et Emmanuelle Perret), le conseil municipal approuve les tarifs de la restauration municipale et aux activités périscolaires applicables au 1^{er} septembre 2020. Une augmentation de 1.120 % basée sur l'inflation a été retenue pour l'ensemble des tarifs.

22 - Vente d'un logement communal, de combles et d'une cave sis au 139 Avenue de Horgen [Délibération n° Del.2020-III-57]

A la majorité des suffrages exprimés par 26 voix pour, 4 abstentions (Anne-Marie Bernard, Khaled Adjerrime, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria), le conseil municipal approuve la vente du logement au profit de Monsieur et Madame DERRIER, acquéreurs des lots suivants :

- Lot 7 : Appartement n°8 d'une surface de 55m² au 1^{er} étage,
- Lot 14 : Combles n°8 au troisième étage,
- Lot 21 : Cave n°8 au sous-sol.

pour un montant s'élevant à la somme de 113 000 € (cent treize mille euros) plus 7 000 € (sept mille euros) d'honoraires d'agence.

23 - Vente d'un logement communal et de ses annexes, sis au 319 Route de Viuz [Délibération n° Del.2020-III-58]

A la majorité des suffrages exprimés par 26 voix pour, 4 abstentions (Anne-Marie Bernard, Khaled Adjerrime, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria), le conseil municipal approuve la vente du logement au profit de Monsieur et Madame LEFEVBRE, acquéreurs des lots suivants :

- Appartement n° 7 d'une surface de 88 m²
- Garage n° 4 situé au sous-sol
- Cave n° 4 située au sous-sol

pour un montant s'élevant à la somme 160 000 € (cent soixante mille euros) plus 10 000 € (dix mille euros) d'honoraires d'agence.

24 - Vente d'un logement communal, d'un garage et d'une cave sis au 301 Route de Viuz [Délibération n° Del.2020-III-59]

A la majorité des suffrages exprimés par 24 voix pour, 6 abstentions (Anne-Marie Bernard, Khaled Adjerrime, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria, Emmanuelle Perret et André Gruffaz), le conseil municipal approuve la vente du logement au prix de 110 000 €uros plus 7 000 €uros d'honoraires d'agence.

25 - Gratification d'une stagiaire [Délibération n° Del.2020-III-60]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le montant de la gratification, fixée à 591,51 €uros, en faveur de la stagiaire recrutée pour un stage d'une durée de trois mois au service culturel.

26 - Transformation de postes et modification du tableau des effectifs [Délibération n° Del.2020-III-61]

A la majorité des suffrages exprimés par 29 voix et 1 abstention (Eric Gerdil), le conseil municipal approuve la transformation des postes à compter du 1^{er} juillet 2020, à savoir :

- ✓ Transformer un poste d'adjoint technique à temps complet en poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet au service de la cuisine centrale ;
- ✓ Transformer un poste d'adjoint technique à temps complet en poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet au service bâtiments ;
- ✓ Transformer un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet (29h00) en poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps non complet (29h00) au service ressources humaines (entretien ménager) ;
- ✓ Transformer deux postes d'agent de maîtrise à temps complet en postes d'agents de maîtrise principal à temps complet aux services espaces verts et emplois verts ;
- ✓ Transformer un poste d'agent de maîtrise à temps complet en poste d'agent de maîtrise principal à temps complet au service de la cuisine centrale ;
- ✓ Transformer un poste d'auxiliaire de puériculture principal 2ème classe à temps complet en poste d'auxiliaire de puériculture principal 1^{ère} classe à temps complet à la halte-garderie ;
- ✓ Transformer un poste de gardien brigadier de police municipale à temps complet en poste de brigadier-chef principal à temps complet ;
- ✓ Transformer un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet en poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet au service technique ;
- ✓ Transformer un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet en poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet au service culturel.

la création temporaire d'un poste d'adjoint technique saisonnier pour accroissement saisonnier d'activité, et la création temporaire d'un poste d'apprenti licence GEPSAC au service culturel.

27 - Elaboration des listes préparatoires annuelles des Jurés d'Assises [Délibération n° Del.2020-III-62]

A l'unanimité, le conseil municipal à procéder au tirage au sort de 18 personnes à partir de la liste électorale de la Commune de Faverges-Seythenex.

28 - Prolongation des abonnements en cours et des nouveaux abonnements de la médiathèque de Faverges-Seythenex [Délibération n° Del.2020-III-63]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la prolongation des abonnements en cours et des nouveaux abonnements de 5 mois supplémentaires.

29 - Demande d'aide à l'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Savoie relative à des travaux de rénovation des peintures et des sols et à l'installation d'un système de ventilation au sein du multi-accueil de Faverges-Seythenex [Délibération n° Del.2020-III-64]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la demande d'aide à l'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie afin de réaliser des travaux de rénovation des peintures et des sols au rez-de-chaussée de la structure ainsi que l'installation d'un système de climatisation dans la salle de change de l'étage.

30 - Organisation du mercredi à la rentrée scolaire 2020 [Délibération n° Del.2020-III-65]

A la majorité des suffrages exprimés par 25 voix pour, 5 abstentions (Anne-Marie Bernard, Khaled Adjerrime, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria par sa procuration et Emmanuelle Perret), le conseil municipal autorise le maire à mettre en place un accueil de loisirs à la journée à compter de la rentrée scolaire 2020.

31 - Convention relative à la continuité scolaire et la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire à intervenir avec la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale [Délibération n° Del.2020-III-66]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention relative à la continuité scolaire et la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire à intervenir avec la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale.

32 - Participation de la Commune au fonctionnement de 'accueil de loisirs des vacances scolaires de l'été 2020 et autorisation de signature [Délibération n° Del.2020-III-67]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le montant de la participation communale au fonctionnement de l'accueil de loisirs des vacances scolaires de l'été 2020.

33 - La Sambuy - Demande de subventions- Conseil Départemental et Région [Délibération n° Del.2020-III-68]

A l'unanimité, le conseil municipal sollicite l'aide du Conseil Départemental Haute-Savoie et de la Région pour la réalisation des travaux subventionnables.

34 - La Sambuy - Tarifs régie touristique la Sambuy – Val de Tamié été 2020 [Délibération n° Del.2020-III-69]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les tarifs applicables à compter du 1^{er} juin 2020 pour les activités et les produits proposés à la station de la Sambuy et au Val de Tamié.

35 - La Sambuy – Demande de remboursement de forfaits [Délibération n° Del.2020-III-70]

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le remboursement des forfaits à 7 personnes, soit la somme de 1461,50 Euros, suite à la fermeture de la station de la Sambuy en raison de l'enneigement insuffisant.

36 – Acquisition de l'ancien local Maxi Romance situé Place Carnot [Délibération n° Del.2020-III-71]

A la majorité des suffrages exprimés par 29 voix pour et 1 abstention (André Gruffaz), le conseil municipal approuve l'acquisition du local d'une surface de 42 m² pour un montant s'élevant à la somme de trente mille euros (30 000 €) ainsi que cinq mille euros de frais de notaire (5 000 €).

37 - Aide au ravalement des façades et à l'isolation thermique des bâtiments – Année 2020 [Délibération n° Del.2020-III-72]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la reconduction de l'aide au ravalement des façades si l'isolation thermique des bâtiments est existante ou réalisée.

38 - Vente d'une portion de terrain à prendre sur la parcelle cadastrée 270 section C n° 3109 appartenant à la Commune de Faverges-Seythenex et située Route des Grottes à Seythenex [Délibération n° Del.2020-III-73]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette acquisition. Une estimation des domaines sera demandée afin de définir la valeur du terrain.

39 - Echange de parcelles de terrain entre la Commune de Faverges-Seythenex et Madame MORARDET Aimée situées aux lieux-dits "Vers la Carrière" et "Les Grangettes Nord" [Délibération n° Del.2020-III-74]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'échange à titre gratuite d'une parcelle communale cadastrée 270 section C n° 2509 d'une superficie de 1426 m² contre la parcelle cadastrée 270 section C n° 2374 d'une superficie de 1598 m² appartenant à Madame MORARDET Aimée.

40 - Echange de parcelles de terrain entre la Commune de Faverges-Seythenex et Monsieur MORARDET Guy situées aux lieux-dits "Casset" - "Vers la Carrière" – "Plan des Bourneaux" et "Les Chaffauds [Délibération n° Del.2020-III-75]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'échange à titre gratuit de parcelles communales cadastrées 270 section C n° 392 d'une superficie de 2579 m² et 270 C n°2 370 d'une superficie de 1966 m² contre les parcelles cadastrées 270 section C n° 1493, pour partie d'une superficie de 4284 m² et 270 section C n° 1709 d'une superficie de 259 m² appartenant à Monsieur MORARDET Guy.

41 – Création de marque auprès de l'INPI pour la boucle locale de la centrale photovoltaïque de Faverges-Seythenex

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

42 - Approbation du lancement d'une procédure de Concession de Service Public pour la gestion de l'eau potable comprenant la production, le transport et la distribution du service public de l'eau sur le territoire de la Commune de Faverges-Seythenex [Délibération n° Del.2020-III-76]

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le principe du renouvellement de la concession du service d'eau potable, approuve les caractéristiques sommaires des prestations que devra assurer le concessionnaire, étant précisé qu'un cahier des charges détaillé définira l'ensemble des prestations à réaliser par le délégataire, et autorise le Maire à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, à lancer la procédure de délégation conformément aux articles L 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et à signer tous les actes et documents relatifs à cette procédure.

43 - Aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE) – Année 2020 [Délibération n° Del.2020-III-77]

Ce point a été annulé.

44 - Centrale Photovoltaïque - Autorisation à candidater au projet CEVALER et demander la subvention afférente [Délibération n° Del.2020-III-78]

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à porter au nom de la commune ce projet CEVALER, et à demander la subvention afférente.

45 - Décompte définitif sur fonds propres de travaux du SYANE pour l'opération relative au giratoire de la route d'Annecy et l'accès au collège [Délibération n° Del.2020-III-79]

A la majorité des suffrages exprimés par 27 voix pour, et 3 abstentions (Anne-Marie Bernard, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria par sa procuration), le conseil municipal approuve le décompte définitif des travaux présenté par le SYANE pour la mise en souterrain des réseaux d'éclairage public et d'électricité au niveau du giratoire de la route d'Annecy et de l'accès au collège. Le montant réel s'élève à 107 416,22 €uros TTC pour les études et les travaux, la participation de la commune s'élève à 61 246,33 €uros TTC et le montant des frais généraux s'élève à 3 222,48 €uros TTC.

Compte-tenu des acomptes déjà versés par la Commune au SYANE, il reste dû la somme de 7 764,33 €uros au titre des travaux et 403,48 €uros au titre des frais généraux.

46 - Décompte définitif sur fonds propres de travaux du SYANE pour l'opération relative à l'Avenue de Horgen – Antenne 2 [Délibération n° Del.2020-III-80]

A la majorité des suffrages exprimés par 27 voix pour, et 3 abstentions (Anne-Marie Bernard, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria par sa procuration), le conseil municipal approuve le décompte définitif des travaux présenté par le SYANE pour la mise en souterrain des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications dans le secteur d'Horgen – Antenne 2. Le montant réel s'élève à 77 168,78 €uros TTC pour les études et les travaux, la participation de la commune s'élève à 49 124,67 €uros TTC et le montant des frais généraux s'élève à 2 315,07 €uros TTC.

Compte-tenu des acomptes déjà versés par la Commune au SYANE, il reste dû la somme de 2 242,67 €uros au titre des travaux et 147,07 €uros au titre des frais généraux.

47 - Décompte définitif sur fonds propres de travaux du SYANE pour l'opération relative à l'Avenue de Horgen – Antenne 3 [Délibération n° Del.2020-III-81]

A la majorité des suffrages exprimés par 27 voix pour, et 3 abstentions (Anne-Marie Bernard, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria par sa procuration), le conseil municipal approuve le décompte définitif des travaux présenté par le SYANE pour la mise en souterrain des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications dans le secteur d'Horgen – Antenne 3. Le montant réel s'élève à 99 118,22 €uros TTC pour les études et les travaux, la participation de la commune s'élève à 65 650,74 €uros TTC et le montant des frais généraux s'élève à 2 973,54 €uros TTC.

Compte-tenu des acomptes déjà versés par la Commune au SYANE, il reste dû la somme de 9 448,74 €uros au titre des travaux et 456,54 €uros au titre des frais généraux.

48 - Convention de servitude à intervenir entre la Commune de Faverges-Seythenex et le SYANE pour l'implantation d'une infrastructure de fibre optique sur la parcelle cadastrée section D n° 2683 sise impasse du Verger [Délibération n° Del.2020-III-82]

A la majorité des suffrages exprimés par 28 voix pour et 2 abstentions (Eric Gerdil et Sarah Di Gléria par sa procuration), le conseil municipal approuve la convention de servitude à intervenir avec le Syane pour le remplacement d'un poteau télécom sur la parcelle cadastrée section D n° 2683 sise impasse du Verger.

49 - Convention de servitude à intervenir entre la Commune de Faverges-Seythenex et la SILA pour le passage de réseaux à vocation publique en terrain privé sur la parcelle cadastrée section B n° 2263 au Lieudit Courteliot et incorporation d'ouvrage au domaine public [Délibération n° Del.2020-III-83]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention de servitude à intervenir avec le SILA pour le passage de réseaux en terrain privé sur la parcelle cadastrée section B n° 2263 au Lieudit Courteliot et incorporation d'ouvrage au domaine public.

50 - Approbation du plan de financement de Gros Entretien Reconstruction par le SYANE au titre du programme 2020 [Délibération n° Del.2020-III-84]

A la majorité des suffrages exprimés par 27 voix pour, et 3 abstentions (Anne-Marie Bernard, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria par sa procuration), le conseil municipal approuve le programme 2020 de travaux dans le cadre du gros entretien reconstruction du Syane dont le montant total estimé des travaux s'élève à 232 039,00 €uros TTC, la participation de la Commune s'élève à 93 014,00 €uros TTC et le montant des frais généraux s'élève à 6 961,00 €uros TTC ; s'engage à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant du taux de contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, soit 5 569,00 €uros ; Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération, et à verser, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 74 411,00 €uros. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

51 - Mise en œuvre d'une consultation sous forme d'une procédure adaptée et autorisation de signature du marché de travaux – Entretien de la voirie communale pour la période courant de la date de notification à mi-juin 2023 inclus sur le territoire de la Commune de Faverges-Seythenex [Délibération n° Del.2020-III-85]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'attribution du marché de travaux pour l'entretien de la voirie communale de la date de la notification à mi-juin 2023 sur le territoire de la commune à l'entreprise EIFFAGE.

52 - Convention de servitude à intervenir entre la Commune de Faverges-Seythenex et le SYANE pour l'implantation d'une infrastructure de fibre optique sur la parcelle cadastrée section D n° 2677 sise au Lieudit "La Curiale" [Délibération n° Del.2020-III-86]

A la majorité des suffrages exprimés par 28 voix pour, et 2 abstentions (Eric Gerdil, Sarah Di Gléria par sa procuration), le conseil municipal approuve la convention de servitude à intervenir entre la Commune de Faverges-Seythenex et le Syane pour le remplacement d'un poteau télécom sur la parcelle cadastrée section D n° 2677 sise au Lieudit "La Curiale".

53 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre de la répartition des amendes de police [Délibération n° Del.2020-III-87]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre de la répartition des amendes de police pour la mise en place de deux coussins berlinois avenue de Horgen à proximité de l'entrée du groupe scolaire René Cassin pour un montant estimatif de 3 720 €uros hors taxes, et la création d'un arrêt de bus sécurisé pour le ramassage scolaire au hameau de Frontenex pour un montant estimatif de 51 000 €uros hors taxes. Le montant total des travaux de sécurisation est estimé à 54 820 €uros hors taxes.

54 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre des Contrats Départementaux Avenir et Solidarité [Délibération n° Del.2020-III-88]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre des Contrats Départementaux Avenir et Solidarité pour les dossiers suivants :

- rénovation des sanitaires publics implantés place Joseph Serand, par des toilettes automatiques. Le montant estimé des travaux s'élève à 118 680 € hors taxes
- acquisition d'une nouvelle balayeuse de rue en remplacement de la balayeuse actuelle. Le montant global s'élève à 155 937 € hors taxes.
- démolition de bâtiments d'habitation et la création de deux parkings en matériau stabilisé rue Victor Hugo et rue Asghil Favre, délestent les places de l'hyper-centre des véhicules. Le montant s'élève à 78 972 € hors taxes pour l'ensemble des travaux
- réfection de deux murs de soutènement, l'un chemin de la Grande Biolle et l'autre chemin des Plantées au hameau La Balmette. Le montant estimé s'élève à 36 406 € hors taxes pour les travaux et les études.
- mise en place d'une climatisation au Multiaccueil « Les Copains d'Abord ». Le montant s'élève à 17 989 € hors taxes pour les travaux.
- reprise du talus de l'ancienne décharge dans le cadre de la mise en place d'une centrale photovoltaïque au sol. Le montant estimé s'élève à 41 500 € hors taxes pour les travaux.
- enfouissement des réseaux et l'aménagement de la rue Victor Hugo. Le montant s'élève à 177 980 € hors taxes pour l'ensemble des travaux
- création d'un abri à sel déverglaçant en vrac avec couverture rétractable aux ateliers municipaux de Seythenex. Le montant estimatif s'élève à 70 000 € hors taxes pour l'ensemble des travaux.
- Aménagement d'une salle de réunion dans l'immeuble Les Cristallines à Seythenex. Le montant estimatif s'élève à 40 626 € hors taxes pour les travaux.

Le montant total des investissements s'élève à 738 090 € hors taxes.

55 - Remboursement de billets dans le cadre de la programmation culturelle de la Forge [Délibération n° Del.2020-III-89]

A la majorité des suffrages exprimés par 28 voix pour, et 2 abstentions (Eric Gerdil, Sarah Di Gléria par sa procuration), le conseil municipal approuve le remboursement de ces billets pour un montant total de 60,80 €.

56 - Autorisation de l'apport en nature par la Commune de FAVERGES-SEYTHENEX au bénéfice de la société CS FAVERGES LA FOURCHE - Souscription à l'augmentation de capital social de la société [Délibération n° Del.2020-III-90]

A la majorité des suffrages exprimés par 29 voix pour et 1 abstention (Roland Blampey), le conseil municipal décide d'apporter en nature à la société CS FAVERGES LA FOURCHE les gabions objet du lot n°3 du marché de travaux en date du 18 mars 2020 avec la société ADIWATT SPAIN SL ; de souscrire à l'augmentation de capital de la société CS FAVERGES LA FOURCHE à hauteur de 202.500 Euros ; décide que sur la valeur totale de l'apport en nature 202.500 Euros soient affectés à l'opération d'augmentation de capital de la société CS FAVERGES LA FOURCHE rémunéré par l'attribution de 20.250 actions nouvelles au profit de la Commune de FAVERGES-SEYTHENEX, émises à la valeur nominale de 10 Euros par action sans prime d'émission ; décide que le solde de la valeur totale de l'apport en nature soit acquitté par la société CS FAVERGES LA FOURCHE par inscription en compte-courant d'associés au profit de la Commune de FAVERGES-SEYTHENEX dans les conditions rappelées ci-dessus ; et autorise le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune de FAVERGES-SEYTHENEX, le traité d'apport en nature, le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société CS FAVERGES LA FOURCHE autorisant l'augmentation du capital social de ladite société, le bulletin de souscription afférent à cette opération, la convention d'apport en compte-courant d'associés et le dote de tous pouvoirs à cet effet.

57 - Campus connecté [Délibération n° Del.2020-III-91]

A la majorité des suffrages exprimés par 24 voix pour et 6 abstentions (Roland Blampey, Anne-Marie Bernard, Khaled Adjerrime, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria par sa procuration et Emmanuelle Perret), le conseil municipal autorise le maire à engager toute démarche administrative pour l'accueil d'un campus connecté à Faverges-Seythenex dans le cadre du projet de "La Forge" et à demander des subventions dans ce cadre au conseil départemental et au conseil régional ainsi qu'auprès de l'Etat.

58 - La Forge – étude de programmation, de diagnostic et d'esquisse, demande de subventions – Fabrique des territoires [Délibération n° Del.2020-III-92]

A la majorité des suffrages exprimés par 23 voix pour, 2 contre (Khaled Adjerrime et Emmanuelle Perret, 4 abstentions (Eric Gerdil, Sarah Di Gléria par sa procuration, André Gruffaz et Roland Blampey), Anne-Marie Bernard ne prend pas part au vote, le conseil municipal prend acte de l'étude et confirme la faisabilité et la pertinence du projet, postule à l'appel à manifestations d'intérêt national – Fabrique de territoire, autorise le maire à déposer les demandes de subventions afférentes au projet, autorise le maire à demander la prolongation de l'ERP provisoire auprès du SDIS pour une année supplémentaire et prend acte de la nécessité d'engager un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet.

59 -Attribution des fonds exceptionnel pour le soutien du secteur associatif – Covid-19 [Délibération n° Del.2020-III-93]

Conformément à l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 est prévue pour les collectivités par les assouplissements qu'elle prévoit à leurs règles habituelles de fonctionnement pour faire face à la crise sanitaire.

L'ordonnance confie de plein droit au Maire des pouvoirs spécifiques, s'agissant notamment des attributions de subventions.

Le Maire en informe le Conseil municipal, au fur et à mesure, des décisions prises dans ces matières. Le Conseil municipal peut dès la première réunion modifier ou supprimer ces délégations et réformer les décisions prises.

Ainsi, le maire rend compte des décisions prises et demande au conseil municipal de valider ces décisions.

Dans le cadre du fonds exceptionnel pour le soutien du secteur associatif, le maire a décidé d'octroyer les subventions suivantes :

- foot sud 74 : 3 000 €
- rugby club : 4 000 €
- accro2gym : 6 000 € + 50 % des remboursements aux adhérents pour la période de Covid
- ski club Seythenex : 3 000 €
- musée de papillons : 1 000 €
- secours populaire français de Haute-Savoie : 1 200 €
- ASPF : 500 €
- Tennis club : 3 500 € + 50 % des remboursements aux adhérents pour la période de Covid
- Badminton club : 1 000 € + 50 % des remboursements aux adhérents pour la période de Covid
- Musée de Viuz : 1 500 €
- Judo Club : 2 000 € + 50 % des remboursements aux adhérents pour la période de Covid
- Gym Rythm : 1 000 € + 50 % des remboursements aux adhérents pour la période de Covid.

A la majorité des suffrages exprimés par 25 voix pour, 3 abstentions (Anne-Marie Bernard, Eric Gerdil et Sarah Di Gléria par sa procuration), Patric Duc et Jean-Louis Merle ne prennent pas part au vote, le conseil municipal approuve l'octroi exceptionnel de ces subventions

60 – Information du Conseil Municipal

Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal.
Le conseil municipal prend acte.

Séance est levée à 23 heures 30.